

## LA CONSOMMATION DES JUS DE FRUITS EN FRANCE EN 1969

(Statistiques établies par l'Union nationale des Producteurs de Jus de fruits).

### I - JUS ET NECTARS POUR LA VENTE AU DETAIL

Jus de fruits	Vente de jus conditionnés en hl (1)	Importations de jus conditionnés en hl (2)	Exportations de jus conditionnés en hl (3)	Consommation en hl (4)	Consommation par habitant en l
Pomme et Poire	452.149	-	8.738	443.411	0,88
Raisin	324.836	-	40.899	283.937	0,56
Abricot	6.627	-	-	6.627	0,01
Ananas	68.840	-	697	68.143	0,13
Orange	124.157	-	12.987	111.170	0,22
Pamplemousse	88.591	-	1.508	87.083	0,17
Tomate	78.642	6.000	59.447	25.195	0,05
Divers	24.746	-	8.959	15.787	0,03
Total jus :	1.168.588	6.000	133.235	1.041.355	2,05
Nectars					
Abricot (5)	6.102	-	-	6.102	0,01
Cassis (6)	2.015	-	-	2.015	0,004
Prune	2.780	-	-	2.780	0,005
Autres	1.183	-	-	1.183	0,002
Total nectars	12.082	-	-	12.082	0,02

(1) - Chiffres résultant de l'enquête "Ventes mensuelles" de jus de fruits conditionnés" des Statistiques industrielles obligatoires confiée à l'Union nationale des Producteurs de Jus de Fruits, sauf pour la tomate, pour laquelle la production a été prise en considération.

(2) - Statistiques d'Importation de jus conditionnés du Service des Douanes (Algérie comprise) réduites en hectolitres "nets" par une diminution forfaitaire de 15 p. cent des chiffres exprimés en quintaux métriques. Ce chiffre de 15 p. cent comprend le poids des emballages et la correction due à la densité des jus.

(3) - Statistiques d'Exportation de jus conditionnés de la Commission de Délivrance des Certificats de Contrôle et du Service des Douanes en hectolitres "nets".

(4) - Ventes + Importation de jus conditionnés - Exportation de jus conditionnés = consommation.

(5) - Boisson contenant 50 p. cent de jus pulpeux d'abricot et 50 p. cent d'eau et de sucre.

(6) - Boisson contenant 30 p. cent de jus de cassis et 70 p. cent d'eau et de sucre.

## II - EXPORTATION DE JUS EN VRAC

L'exportation en citernes, par fer ou par route, a depuis l'organisation de la Commission Nationale de Délivrance des Certificats de Contrôle constitué une activité importante des fabricants français, groupés par un Syndicat d'Exportateurs.

Elle porte principalement sur le raisin, mais s'est déplacée depuis quelques années vers les exportations de concentré ; il arrive aussi que des citernes de jus d'orange en provenance d'Espagne soient réexportées vers le Nord.

- raisin	153.000 hl
- orange	3.000 hl
- pomme	1.000 hl

## III - PRODUCTION DES CONCENTRES DE POMME ET RAISIN

Importance de l'exportation

	Production (t)	Importations	Exportations (t)
Pomme et Poire	12.779,000	-	12.643,342
Raisin	8.996,000	-	9.657,696
Total	21.775,000	-	22.301,038

Notons qu'ils s'agit de concentrés à haut degré ; ils utilisent 6 ou 7 volumes de jus par volume de concentré, ce qui finalement représente une exportation plus importante que celle des jus eux-mêmes.

Par contre si l'importation est inexistante, la consommation des concentrés de pomme et raisin sur le marché intérieur est faible, de l'ordre de quelques milliers de tonnes ; elle est en général réservée aux collectivités ou aux distributeurs automatiques de boissons, ou utilisée à d'autres usages que les jus de fruits.

La différence entre les chiffres ci-dessus s'explique aisément par une diminution des stocks en raison de la demande.

Il serait intéressant de compléter ces tableaux par des chiffres récents sur l'importation et les diverses provenances de jus d'agrumes et d'ananas, soit en vrac, soit en grandes boîtes (3 ou 5 litres), soit définitivement conditionnés. Malheureusement les statistiques ne disposent pas de rubriques individualisées par espèce et par genre d'utilisation. Par exemple, il est évident qu'une partie des jus ou pulpes importés n'est pas utilisée pour en faire un jus ou un nectar prêts à la consommation, mais des confiseries, fourrages de biscuits, yaourts, etc. De plus les statistiques douanières sont exprimées en poids, déduction faite du carton, mais le poids des emballages (surtout dans le cas des bocaux de verre) est trop important pour qu'on puisse avoir une idée du volume contenu à partir d'un tonnage global, puisque le mode d'emballage n'est pas précisé, ni la contenance unitaire.

Au total, bien qu'une consommation de 2 litres par habitant paraisse négligeable en regard de la consommation du vin en France, elle s'ajoute (avec un coefficient qui dépend de l'espèce), à la consommation des autres boissons utilisant des fruits et finalement à l'utilisation des fruits par les Français ; mais cette forme d'utilisation a toujours tendance à se développer.

R.M. CADILLAT et P. DUPAIGNE